

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS											
CAHORS — D.	Omnibus	Poste	Omnibus	PARIS — D.	Poste	Omnibus	Omnibus	CAHORS — D.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	TOULOUSE D.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	CAHORS — D.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	PARIS — D.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	CAHORS — D.	Omnibus	Omnibus	Omnibus				
6 41	1 14	6 10	6 57	9 50	7 45	7 45	7 45	4 48	11 11	5 25	5 25	5 40	9 30	9 30	9 30	7 45	11 41	5 18	5 18	7 45	11 30	5 21	5 21	7 45	11 30	5 21	5 21	7 45	11 30	5 21	5 21

ELECTIONS MUNICIPALES DE CAHORS

- LA LISTE DU COMITÉ RÉPUBLICAIN
- MM.
- Costes, Jean-Henri, notaire, maire, cons. sortant.
 - Relhié, Augustin, cons. général, cons. sort.
 - Delpont, Amédée, conseiller général.
 - Mezières, Auguste, avoué, conseiller sortant.
 - Parozines, Jean, capitaine en retraite, cons. sortant.
 - Besse, Pierre, entrepreneur, conseiller sortant.
 - Bousquet, Caprais, ancien président du Tribunal de commerce, conseiller sortant.
 - Bouyssou, René, propriétaire, conseiller sortant.
 - Brunès, Arthur, liquoriste.
 - Clary, Pierre, pépiniériste.
 - Combarieu, Isidore, contrôleur de la caisse d'épargne, conseiller sortant.
 - Combelles, Louis, maître d'hôtel.
 - Daynard, Joseph, directeur du Crédit Foncier.
 - Delfour, Henri, limonadier, conseiller sortant.
 - Delpèch, Jean-Baptiste, négociant, cons. sortant.
 - Gagnayré, Aimé, négociant.
 - Ibert, Guillaume, propriétaire, conseiller sortant.
 - Lala, Jean, capitaine en retraite.
 - Lebauf, Hippolyte, docteur-médecin, cons. sort.
 - Miquel, Jean, propriétaire, conseiller sortant.
 - Péris, Polycarpe, professeur en retraite.
 - Pézet, Jean, tanneur.
 - Rouffy, Pierre, conducteur des ponts et chaussées, conseiller sortant.
 - Séguy, Firmin-Bernard, agent d'assurances.
 - Soulié, Pierre-Aimé, négociant, conseiller sortant.
 - Talou, Léon, avoué, conseiller général, cons. sort.
 - Vincens, Ursis, pépiniériste, conseiller sortant.

Jusqu'à cette heure la liste ci-dessus est la seule définitivement arrêtée; mais on nous assure que plusieurs autres sont en élaboration.

Nous leur donnerons place dans nos colonnes aussitôt qu'elles nous seront communiquées.

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge A PARIS

ES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XXIV

COMMENT SUR LE POINT D'ARRIVER A HERMOSILLO, MADAME LA COMTESSE DE VALENFLEURS CROISA, SANS S'EN DOUTER, SON PLUS TERRIBLE ENNEMI.

Tout en galopant de côté et d'autre, Julian se trouva, par suite d'un hasard peut-être cherché, marcher pendant quelques instants aux côtés du capitaine Edouard Petit, qui se prélassait sur un magnifique mustang et souriait de se voir, lui marin, en pleine savane et si loin de son élément de prédilection.

— Eh bien, capitaine, lui dit gaiement Julian en rangeant son cheval près de celui du marin, êtes-vous satisfait de l'hospitalité de la Florida ?

— C'est splendide, monsieur. Depuis quinze jours, je nage littéralement dans les délices fantastiques de Capoue, répondit avec enthousiasme le capitaine qui se piquait de littérature. Je doute qu'Annibal lui-même ait été aussi bien traité et

INFORMATIONS

Le président de la République est rentré mardi soir à Paris. Il est arrivé à la gare de Montparnasse à 7 heures 1/4. Près de 3 000 personnes l'attendaient. Dès que sa voiture a débouché, des cris nombreux de: « Vive Carnot ! Vive la République ! » se sont fait entendre. Quelques rares vive Boulanger !

Quelques personnes ont répondu par des sifflets et des vivats au nom du général Boulanger. Aucun désordre d'ailleurs.

Le président de la République s'est aussitôt dirigé sans escorte vers l'Élysée où il est arrivé à 7 heures 3/4.

Le scrutin d'arrondissement. — M. Ribot s'est entretenu avant la séparation de la Chambre, avec le président du conseil et avec les membres les plus importants de la majorité républicaine au sujet du rétablissement du scrutin d'arrondissement. Il résulte de ces entretiens que l'opinion favorable au scrutin uninominal s'accroît de jour en jour. Un assez grand nombre de comités ont écrit à leurs députés pour leur demander d'appuyer une réforme qui, en dehors de tout intérêt de parti, a pour but de mieux assurer la sincérité de la représentation nationale. Plusieurs députés de l'extrême gauche ayant paru craindre que le dépôt immédiat d'une proposition de loi semblât se rattacher à la prévision d'une dissolution de la Chambre qu'aucun républicain ne peut souhaiter en ce moment, M. Ribot a pensé que, pour écarter toute équivoque, il convenait de différer le dépôt jusqu'à ce que les députés aient pu conférer avec leurs électeurs et s'assurer de leurs sentiments.

En tout cas, la Chambre a été saisie en temps utile de la question, et il est plus que probable que le dépôt de la proposition sera fait au nom des membres appartenant à toutes les nuances de l'opinion républicaine.

Tirages financiers. — Il a été procédé mardi, au 62^e tirage semestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt du département de la Seine (1856).

choyé que je le suis ! Quel malheur qu'il faille quitter tout cela !

— Est-ce que vous comptez retourner bientôt à Guaymas ?

— Il le faut, monsieur. Pendant que je fais ici chère-lie, tout va mal là-bas.

— Bon ! comment cela ? Ne faut-il pas que les matelots s'amuse ?

— Je ne dis pas non ; mais je n'entends pas qu'ils désertent, et c'est ce qui arrive. Un de mes matelots, nommé Joan, un drôle que j'avais pris par pitié à mon bord, a bel et bien déserté. Je veux mettre ordre à cela.

— Vous avez raison. Votre équipage n'est pas nombreux, sans doute ?

— Il est nombreux, au contraire. Ma charmante passagère, craintive comme le sont en général toutes les femmes qui ignorent ce que c'est que la mer, ne rêvant que de pirates, de corsaires, que sais-je ? me pria d'enrôler encore cinquante d'hommes à mon équipage, ainsi que des armes et des munitions en quantité. Que ne fait-on pas pour tranquilliser une aussi aimable et charmante personne que mademoiselle Denizà ?... pardon, la langue m'a fourché, c'est madame d'Hirigoyen que je voulais dire.

— Vous êtes tout excusé, mon cher capitaine, dit Julian en souriant. Vous disiez donc ?

— Ma foi, j'engageai soixante hommes, tous braves et sur lesquels je pouvais compter, excepté ce drôle de Joan ; mais si je le rattrape, le failli chien, il peut être tranquille, je lui souquerai son amarrage à bloc, je ne vous dis que cela... J'achetai toutes les armes nécessaires, même deux amours de canons de six livres de bal-

Le numéro 72,485 gagne 100,000 francs.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 44,084 — 207,673.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs : 78,126 — 7,476 — 17,775 — 137,227 — 60,104.
Les autres numéros extraits de la roue sont remboursables au pair.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

De Cahors à Toulouse. — Nous apprenons avec plaisir que les communications entre Cahors et Toulouse vont devenir plus faciles à partir du 1^{er} juin.

Le train de Libos qui arrive à Cahors à 10 heures 25 augmentera sa vitesse de façon à arriver en gare à 10 heures 10. Le train de Montauban partira de Cahors à 10 heures 1/2 au lieu de 11 heures et, gagnant environ 25 minutes dans sa marche, arrivera à Montauban assez tôt pour correspondre avec le train de la compagnie du Midi qui part de Montauban à 12 heures 21 et arrive à Toulouse à 1 heure 45.

Les voyageurs qui vont actuellement de Cahors à Toulouse, par le train de 11 heures, n'arrivant dans cette ville qu'à 3 heures 55, on voit que l'économie de temps sera importante avec ce nouveau train.

Eboulement. — Par suite d'un éboulement considérable de rochers survenu mercredi vers 5 heures du soir, près de la station de Cleurac, la circulation des trains s'est trouvée interrompue sur la ligne de Montauban.

Un service de transbordement a été organisé pour les voyageurs, les messageries et les bagages : un train spécial a conduit immédiatement sur les lieux les chefs de service de la Compagnie et de nombreux ouvriers pour procéder au déblaiement.

On pense que la circulation sera rétablie très prochainement. Le train de Montauban qui

les, puis de la poudre, des boulets, des balles, enfin toutes les herbes de la Saint-Jean ! Je sais que tout cela n'est pas réglementaire, mais, que voulez-vous, je tenais à rassurer ma passagère, et puis, c'était elle qui payait, je n'avais rien à dire.

— C'est parfaitement juste, et vous vous êtes conduit en galant homme.

— Je suis heureux que vous m'approuviez, monsieur.

— Je vous approuve si bien, mon cher capitaine, que, s'il vous plaît d'enrôler encore quinze ou vingt matelots, honnêtes bien entendu, non-seulement je n'y trouverai rien à redire, mais encore j'en serai, pour ma part, très satisfait. Mais il serait bon que cela fût fait sans bruit.

— Je vous comprends. Vous voulez dire en secret et sans que personne s'en doute, n'est-ce pas ? répondit-il avec un fin sourire.

— C'est cela même, mon cher capitaine, vous m'avez très bien compris. Il faut toujours rassurer les dames, et comme, cette fois, la comtesse de Valenflours vous fera l'honneur de voyager avec vous, un surcroît de précaution ne saurait nuire.

— C'est vrai, je n'y avais pas songé, s'écria-t-il en riant ; c'est pour le coup que la Belle Adèle manœuvrera carrément ; le diable m'emporte, si on ne la prendra pas pour un bâtiment de guerre !

— Cela sera d'autant plus facile, répondit Julian en riant, que vous avez deux canons.

— Et six pierriers ; mais je les cache soigneusement quand j'arrive au mouillage. Seulement, aussitôt en haute mer, je mets mon artillerie en batterie sur le pont, les sabords fermés bien en-

devoir arriver à 6 heures 44 soir, a éprouvé un retard de 50 minutes.

Marseille. — Notre compatriote, M. Paul Armand, professeur d'histoire au lycée de Marseille, vient d'être nommé membre de la commission de surveillance de la bibliothèque de la ville de Marseille, par arrêté ministériel.

Université. — M. Guérillot, professeur de troisième (4^e classe) au collège Rollin, vient d'être promu à la 3^e classe. M. Guérillot a fait une partie de ses études au lycée de Cahors où son père a été longtemps professeur de philosophie.

— M. Moulin, professeur du lycée d'Angers, vient d'être promu à la 1^{re} classe. M. Moulin est le gendre de M. Andral, d'Espédaillac, ingénieur en chef en retraite.

— M. Niebilowski, chargé de cours de mathématiques au lycée de Tours, ancien chargé de cours au lycée de Cahors, est promu à la 1^{re} classe.

— M. Barbarin, notre compatriote, professeur de mathématiques au lycée de Toulon, est promu à la 4^e classe.

— M. Traversié, notre compatriote, chargé de cours de 3^e au lycée de Mont-de-Marsan, est promu à la 4^e classe.

— M. Prieux, chargé de cours d'histoire au lycée de Rodez, ancien chargé de cours au lycée de Cahors, est promu à la 4^e classe.

Contributions indirectes. — M. le directeur général des contributions indirectes, vient d'élever son place à la 4^e classe de son grade, M. Morat, commis principal à Montcaq.

— Une allocation de 50 francs est accordée à M. Fritrept, surnuméraire en activité dans le Lot.

Armée. — M. Février, lieutenant-adjoint au trésorier du 7^e d'infanterie, est nommé trésorier du 13^e bataillon de chasseurs à pied.

Récompenses. — Dans la liste des tendu et les pierriers bien enveloppés, ainsi que leurs chandeliers, dans leurs chemises de toile goudronnée.

— Allons, je vois avec plaisir, capitaine, que vous êtes un homme prudent et que vous connaissez votre métier.

— Je m'en flatte, monsieur. Dois-je considérer comme un ordre ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire à propos de l'enrôlement.

— Certes, capitaine, et j'ajoute que je compte entièrement sur vous ; d'ailleurs, tout ce que vous ferez sera bien, je l'approuve d'avance.

— S'il en est ainsi, ne vous inquiétez de rien, vous serez content de moi.

Les deux hommes échangeaient encore quelques mots, et ils se séparèrent.

— Hom ! grommela le capitaine entre ses dents lorsque Julian l'eût quitté, il se méfie de quelque coup de Jarnac, c'est sûr ; cela ne me regarde pas ; il est maître puisqu'il paie, moi je n'ai qu'à obéir.

Un peu avant dix heures du matin, la caravane atteignit le rendez-vous général ; les coureurs des bois et les Peaux-Rouges accueillirent leurs invités par une brillante fantasia et de joyeuses acclamations.

En un clin d'œil, les peones dressèrent les tentes, construisirent des jacals élégants pour les dames et déchargèrent les mules et les wagons.

En moins d'une demi-heure, car les bras ne manquaient pas, un véritable camp fut improvisé, les chevaux baignés, bouchonnés et attachés aux piquets, reçurent leur provende.

Après un déjeuner magnifique, les voyageurs, fatigués de leur longue course à travers la savane,

médailles d'honneur décernées aux personnes, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement pendant le mois de mars dernier, nous relevons le nom de M. Hippolyte Mariani, sapeur-pompier à Gourdon, pour une médaille d'argent de 2^e classe, pour s'être signalé dans divers incendies.

Léobard. — Par arrêté préfectoral en date du 24 courant, M. de Grandsault-Lacoste, maire de la commune de Léobard, canton de Salviac, est suspendu de ses fonctions.

Marriage. — On nous écrit de Pau : Vendredi dernier, a été célébré le mariage de Mlle Madeleine Jouffreau de Langerie, avec le docteur Daniel Aoussat.

Les témoins étaient : pour Mlle Lagerie, le général commandant la brigade d'infanterie de Pau et M. St-Maur, président de chambre à la cour de Pau ; pour le docteur Aoussat : M. Rossens, docteur médecin à Saint-Sever, et M. Etienne Depeyre, son cousin.

L'église St Jacques était décorée avec un goût exquis ; l'assistance était nombreuse et choisie. Remarqués : M^{me} et M. de Gardarens de Boisse, M^{me} et M. le docteur Florens, de Cauterets ; le général et Mlle Zerd, M. de la Grèze, Mademoiselle Jane Frézouls, le lieutenant-colonel Durand, ancien chef de bataillon au 7^e de ligne ; le docteur Combarieu, M. Gaubreil Depeyre, fils de l'ancien garde des sceaux ; M. Georges Delbreil, bon nombre de conseillers à la cour de Pau, M. le président du tribunal de Londres, etc., etc.

Nous joignons nos vœux les plus sincères aux félicitations que chacun s'empresse d'adresser aux jeunes époux.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 26 mars 1888.

Présidence de M. COMBARIEU, président

Daynard, secrétaire-général ; Rougier secrétaire des séances ; Salamon, secrétaire archiviste ; Calvet, trésorier.

M. le secrétaire général dépose les publications suivantes :

- 1° Bulletin de la Société agricole et industrielle du Lot, n° 11 et 12 ;
- 2° Journal d'hygiène, n° 600 ;
- 3° Revue historique, scientifique et littéraire, du Tarn, n° 600 ;
- 4° Bulletin de la Société héraldique, 9^e année.
- 5° Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome xv.

M. Daynard dit qu'en visitant le sous-sol d'une maison portant le n° de la rue de la Liberté, derrière la cathédrale, il a remarqué les restes de grosses constructions. Ayant demandé des renseignements au propriétaire, celui-ci a répondu que c'étaient les restes d'une tour appelée autrefois : *La Tour de la Bonnette rouge*.

Lorsqu'on la démolit, il y a environ soixante ans, pour édifier à sa place la maison actuelle, on trouva dans les maçonneries des squelettes avec des chaînes aux pieds et aux mains.

M. Cessac fait ensuite une très intéressante conférence sur les monuments historiques et les mœurs de l'Amérique centrale du Sud qu'il a parcourue il y a quelques années. Les descrip-

se retirèrent pour faire la siesta, d'autant plus que la chaleur commençait à devenir étouffante. Vers quatre heures du soir, on monta à cheval et la chasse commença.

Elle fut splendide. Bisons, as-hathas, antilopes, élans, opossums, renards, de longue main détournés galamment par les coureurs des bois et les comanches, tombèrent en foule sous les coups des chasseurs.

Plusieurs ours noirs et bruns furent tués. Julian fut proclamé roi de la chasse.

Cinq ours gris surpris isolément furent forcés et tués ; Julian en tira deux, Bernardo un.

Les autres furent abattus à balle franche par la Main-Ferme et Belhumeur.

Le lendemain, on fit une chasse aux jaguars.

Trente-sept de ces terribles animaux furent tués.

Les dames se distinguèrent par leur courage. Elles chargeaient bravement ces redoutables félins, sans se soucier du danger.

Les chasseurs eurent même fort à faire à les protéger, tant leur ardeur était grande.

Grâce à Dieu, on n'eut à déplorer aucun accident fâcheux.

Ces grandes chasses se continuèrent ainsi pendant huit jours.

Le neuvième, don Cristoval de Cardenas établit sur place un marché pour l'échange des fourrures, et il acheta pour son compte, au triple de leur valeur, toutes celles des animaux abattus pendant ces huit jours de chasse.

Cette généreuse gracieuseté du riche hacien-

dero combla de joie les coureurs des bois et les peaux-rouges, peu accoutumés à traiter dans de

tions brillantes, les déductions savantes de M. Cessac, dénotent en lui un observateur doublé d'un érudit. Sa conférence recueillit les applaudissements chaleureux de la réunion.

On ajourne la prochaine séance à quinzaine. A dix heures 1/2 la séance est levée.

Le président, COMBARIEU. Le secrétaire, ROUGIER.

Nécrologie. — Le 15 avril, est mort à Montpellier, notre compatriote M. Marcel Devic, né à Toirac, en 1831. M. Devic, après de fortes études au lycée de Cahors, s'était pris de passion pour l'étude des langues orientales. Aussi avait-il été chargé du cours de langue et de littérature arabes à la faculté des lettres de Montpellier. Il a collaboré au grand Dictionnaire de Littré, a publié une description savante des Zends (Zanzibar), que cite souvent, Elisée Reclus, dans sa géographie universelle.

Le manuel général de l'instruction primaire d'Hachette l'a eu pour collaborateur. Il a fait paraître d'excellentes leçons de physique à l'usage des maîtres et de ravisants contes pour les enfants.

M. Marcel Devic, avait de nombreux amis à Cahors.

Chemins de fer d'Orléans

Exposition universelle de Barcelone

A l'occasion de l'Exposition universelle de Barcelone, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les compagnies de Lyon, du Midi et l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, fait délivrer, à toutes les gares de son réseau, depuis le 15 Avril 1888, et délivrera pendant toute la durée de ladite Exposition, des billets d'aller et retour de toutes classes pour Barcelone, ayant une durée de validité de 30 jours.

Les prix de ces billets comporteront les réductions suivantes sur les prix des tarifs généraux savoir :

Au départ des stations distantes de Barcelone :

De moins de 500 kilomètres, 30 1/0 ; de 500 à 1,000 kilomètres, 35 0/0 ; de plus de 1,000 kilomètres, 40 0/0.

Ces billets doivent être demandés à la gare de départ quatre jours au moins à l'avance.

Les billets d'aller et retour sont délivrés par l'itinéraire le plus court. Toutefois les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégéant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, et le voyageur est tenu de suivre cet itinéraire.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 30 avril.

A l'audience correctionnelle, du 30 avril, ont été condamnés :

Pierre Chapou, âgé de 66 ans, cultivateur à la Chapelle-Auzac, pour coups et blessures, à cinq jours de prison.

Antoine Fouilloux, 51 ans, de Saint-Point, arrondissement de Mâcon, pour mendicité et vagabondage, à quinze jours de prison ;

Rosalie Didier, épouse Holier, cambusière à la Chapelle-Auzac, pour vol de bois sur les chantiers, à 1 fr. d'amende.

si bonnes conditions avec les trafiquants dans les comptoirs établis sur la limite des établissements pour l'échange des fourrures.

Les fourrures furent emballées.

Puis après avoir distribué de riches présents à ses hôtes, don Cristoval de Cardenas prit congé d'eux.

La séparation fut excessivement cordiale.

Les coureurs des bois et les peaux-rouges, pour faire honneur à leurs visiteurs, les accompagnèrent jusqu'en vue de l'hacienda et, après une fantasia splendide, ils prirent définitivement congé et retournèrent sur le Gila, tandis que don Cristoval de Cardenas et ses amis rentraient à la Florida.

Les invités de l'haciendero se retirèrent à leur tour et retournèrent chez eux, enthousiasmés de l'accueil qu'ils avaient reçu à la Florida.

Avant leur départ, don Cristoval leur avait distribué toutes les fourrures qu'il avait achetées sur le Gila.

On ne pouvait faire plus grandement les choses.

Après avoir pris quelques jours d'un repos indispensable, les nouveaux mariés firent leurs visites de noces dans toutes les haciendas voisines, où de nouvelles fêtes eurent lieu en leur honneur.

Ces visites se prolongèrent beaucoup plus longtemps que Julian ne l'avait supposé.

Elles durèrent un mois tout entier.

Pendant l'absence des nouveaux mariés, le capitaine Edouard Petit, après un long et secret entretien avec don Cristoval, était parti pour Guaymas, laissant à l'adresse de Julian une lettre dans laquelle il l'informait de son départ, lui disant que ses ordres seraient ponctuellement exé-

Les adjudants de gendarmerie.

— Le décret qui a institué les adjudants et les maréchaux des logis chefs dans les arrondissements de gendarmerie va recevoir son application.

M. de Freycinet a signé lundi les nominations attendues.

Hameau de Moulinbessou

(De notre correspondant particulier)

Le ruisseau de la Séoune, grossi par les pluies de la semaine dernière, coule à pleins bords et, après nous avoir menacés d'une inondation, commence à rentrer dans son lit. Quelques parcelles de blé et de pré ont été submergées par les eaux, mais les dégâts sont peu considérables.

— **Noyé.** — En aval du Moulinbessou, un pauvre vieillard, le sieur Issoulet de Touffailles, voulant enlever des broussailles qui entravaient le courant, a été entravé par lui, et, malgré les recherches les plus actives, son cadavre n'est pas retrouvé.

— **Incendie.** — Près Moncesson, toujours dans la vallée de la Séoune, le sieur Solacroup, forgeron, a eu sa boutique et son magasin d'épicerie incendiés dans la nuit de samedi à dimanche. Suffoqué par la fumée, le fils s'est réveillé et a pu sauver sa famille. Il était temps : deux lits ont été la proie des flammes. Une partie de la maison a pu être sauvée. Le sinistre est couvert par une assurance.

— **Elections.** — Quant aux élections, ici deux listes sont en présence, celle de M. le maire et celle de M. Jules Dubois, de Monplan. La lutte sera vive sans doute, mais pas aussi envenimée que dans certaines communes voisines.

— **Faillites.** — Dans le courant du mois d'avril, le tribunal de commerce de Gourdon a prononcé les deux faillites suivantes :

Du sieur Chastrosse, bottier et épicier, demeurant à Gourdon ; syndic provisoire, M. Jean-Baptiste Prat, agent d'affaires ;

Du sieur Jean Terrié, négociant escompteur demeurant à Gramat ; syndic provisoire, M. Gouzou, banquier.

Archéologie

MM. Malinowski et Bergougnoux, officiers d'académie, membres du Comité départemental de l'Exposition de 1889, viennent de publier un intéressant rapport sur l'archéologie départementale.

Nous nous faisons un vrai plaisir de reproduire cet intéressant exposé, dans nos colonnes.

Les antiquités du département du Lot se divisent en cinq catégories :

- 1° Les grottes et les dolmens dont les fouilles nous ont fait connaître les objets de l'industrie de l'homme préhistorique ;
- 2° Les vestiges gallo-romains, mosaïques et pièces de monnaie ;
- 3° Les monuments du moyen-âge, les objets isolés de cette époque, les pièces de monnaie des Evêques et des Consuls de Cahors.
- 4° Les monuments de l'époque de la renaissance et qu'il se tiendrait prêt à mettre immédiatement sous voiles aussitôt qu'il arriverait.

On remarqua que le digne capitaine, qui était arrivé à l'hacienda avec ses marins, ne portant qu'une maigre valise contenant quelques vêtements de rechange seulement et attachée derrière sa selle, était reparti emmenant avec lui plusieurs mules pesamment chargées et une nombreuse escorte de vaqueros bien armés.

Mais les habitants de l'hacienda, fort peu curieux de leur nature, ne firent aucun commentaire à ce sujet.

D'ailleurs, ce n'était pas leur affaire, mais celle de leur maître qui, probablement, avait profité du départ du brave capitaine pour expédier une « conducta » de marchandises précieuses à Urès, ainsi qu'il le faisait en temps ordinaire tous les deux ou trois mois.

Julian, ses visites terminées, revint à l'hacienda.

Sur les instances de don Cristoval, il consentit à séjourner à la Florida encore pendant quinze jours ou trois semaines.

Du reste, ce laps de temps était presque nécessaire pour terminer les préparatifs du long voyage qu'il allait faire.

Julian et son ami étaient loin d'être riches.

Ils possédaient ou croyaient posséder à peine entre eux deux une centaine de mille piastres, placés à Hermosillo, dans la maison Scrub and Co.

Cela leur faisait environ une douzaine de mille livres de rente à chacun d'eux, fortune assez modeste, mais que Julian, pour sa part, pouvait plus que doubler, grâce à la fortune de son père.

D'ailleurs, il était jeune, instruit, courageux,

sance et les objets d'art fabriqués à cette époque ;

5° Les objets remarquables et surtout les meubles, les tapis et les ouvrages de serrurerie, fabriqués au XVII^e et au XVIII^e siècle.

1^{re} CATÉGORIE : OBJETS APPARTENANT A L'ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE.

Le département du Lot possède sur son territoire un grand nombre de grottes, dolmens et tumulis, mais il y en a peu qui aient été explorés d'une manière systématique. La plus part des objets provenant de ces fouilles ont été emportés par les fonctionnaires changeant de résidence et perdus par le département, ou bien ont été vendus à des étrangers. Entre autres, nous pouvons citer une intéressante collection formée par M. Doportal, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a exploré le département du Lot au point de vue géologique et archéologique. Etant nommé en Algérie, il prit avec lui sa collection et à son retour en France, le navire qui le portait fit naufrage non loin de l'île de Corse, toutes ses richesses ont été perdues.

Cependant un certain nombre d'objets de même nature se trouvent encore dans le pays, et pourront, sans doute, figurer à la grande exposition de 1889, si les conservateurs ou les propriétaires de ces objets veulent bien les exposer. Voici l'énumération de ces dépôts :

1^o MUSÉE DE CAHORS

Cet établissement, fondé en 1837 et occupant actuellement trois salles du premier étage de l'Hôtel de Ville, possède plusieurs échantillons de l'industrie de l'homme primitif du Lot, des silex taillés, des hâches en pierre, des os fabriqués, c'est-à-dire transformés à l'usage de l'homme, etc. Il suffirait de l'ordre de M. le Maire de Cahors pour que les pièces les plus intéressantes de cette collection soient concentrées dans une des salles de la Mairie ou de la Préfecture, qui sera destinée à recevoir les objets dignes de figurer à l'exposition ;

2° La collection préhistorique de M. Félix Bergougnoux, membre de la Société des Etudes du Lot, réunie dans sa maison, à Cahors, renfermant un grand nombre d'outils en pierre et en os, tels que aiguilles, poinçons, flèches, harpons, bâtons de commandement, colliers, en coquilles, os de l'homme et de renne dégaugés complètement ou engagés dans le conglomérat, etc. Cette collection, décrite entièrement dans un ouvrage récemment imprimé : *Les temps préhistoriques en Quercy*, publication ornée de belles planches lithographiées, mérite surtout une attention particulière ;

3° La collection de M. Louis Greil, négociant à Cahors, et juge suppléant au tribunal de commerce, où se trouvent plusieurs objets de l'époque préhistorique et principalement de l'époque du bronze ;

4° Celles de M. Castagnié, officier d'académie, ancien agent-voyer d'arrondissement et auteur d'un ouvrage remarquable sur les anciens oppidums gallo-romains qui se trouvaient sur le territoire du département du Lot actuel. Parmi les objets de l'époque préhistorique, nous avons remarqué un collier en torquaises trouvé dans les fouilles d'un dolmen ;

5° La belle collection de M. Paysant, préfet

il travaillerait. Pour rendre sa chère Denizà heureuse, il se sentait capable de faire des miracles et même de soulever le monde.

Dona Luizà, avec cette grâce que possèdent si bien les femmes et qui les empêche d'essayer un refus, offrit à Denizà et à la comtesse de Valenflours, à chacune, une rivière en diamants, les bracelets et les pendants d'oreille pareils, le tout d'un prix fou, et à titre de souvenir.

L'haciendero était tellement riche, que c'eût été le blesser que de ne pas accepter.

Dona Luiza fit aussi de magnifiques cadeaux à la gentille Mariette, l'amie si dévouée de Denizà, et d'autres de moindre importance, mais cependant d'une valeur considérable, à Clairette, la camériste de confiance de la comtesse.

Quant à don Cristoval de Cardenas, il connaissait trop bien les deux chasseurs, pour se hasarder à leur offrir quoi que ce fût.

Il savait que Julian et Bernardo n'accepteraient rien.

Mais le digne hacienhero avait son idée, comme nous le verrons plus tard, et ses mesures furent prises en conséquence.

Il se borna à offrir aux deux amis, — ce qu'ils ne pouvaient refuser, parce que c'était, disait-il, un cadeau sans importance et seulement à titre de souvenir, — une centaine de boîtes de cigares, regalias authentiques, venus directement de la Havane et que, pendant leur long séjour à l'hacienda, les deux amis avaient semblé apprécier beaucoup.

Ce fut tout, et chacun se trouva ainsi satisfait. GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

du Lot, composée d'un grand nombre d'objets préhistoriques et contenant principalement une certaine quantité de belles haches de l'époque de la pierre polie.

(A suivre.)

Vol de cartouche. — On lit dans le *Petit Républicain*, de Toulouse :

« L'autorité militaire a ouvert une enquête sur le fait suivant :

« Un ancien platoon du colonel de l'arsenal, originaire de Toulouse, surveillant à la cartoucherie du Polygone, a été arrêté hier et conduit à la place.

« On a trouvé en sa possession une cartouche du nouveau fusil Lebel qu'il avait eu l'imprudence de montrer à des artilleurs qui traitaient avec lui sur une prolonge d'artillerie.

« Le brigadier, instruit du fait, fit de suite mettre sabre au clair à ses hommes et remit le voleur entre les mains de l'autorité militaire. »

AGRICULTURE

La foire du 1^{er} mai, contrariée par le mauvais temps, n'a pas été très importante.

400 bœufs et vaches ont été vendus. Une augmentation sensible a été constatée sur les animaux d'attelage. Les animaux gras étaient recherchés et se sont vendus 5 francs de plus qu'à la dernière foire.

1,500 moutons ont été livrés sans différence sensible sur le cours de la dernière foire.

300 jennes porcs ont été vendus au prix moyen de 22 fr.

BLÉ. — 300 hectolitres ont trouvé acquéreur à 19 fr. 50 l'hect.

150 hectolitres maïs ont trouvé acquéreur à 13 fr. 50 l'hect.

Les œufs valaient de 50 à 55 centimes la douzaine.

Plantation des pommes de terre. — Les pommes de terre appellent en ce moment tous les soins des cultivateurs, et l'on plante en ce moment des variétés précoces qui pourront subvenir dès le mois de juin aux besoins des ménages.

Si l'on craint les froids tardifs, on peut enterrer le plant un peu profondément en l'accompagnant d'une poignée de fumier, et, si les feuilles cotylédonaire sont sorties quand les gelées menacent, on les recouvre d'un peu de terre qui protège suffisamment la plante contre l'action de ces gelées qui retardent fréquemment la végétation de trois semaines et font perdre tout l'avantage d'une plantation précoce.

Cette pratique, qui consiste à couvrir au besoin les feuilles d'une couche de terre de 0^m 08 ou 0^m 10, s'exécute très rapidement à la pioche dans les jardins et les parcelles où la plantation est de peu d'étendue, et avec un butteur de grande culture.

Ces rehaussements si faciles préservent la culture de tout accident et lui sont excessivement profitables. Nous nous sommes livrés à cet égard à des expériences comparatives et nous avons toujours constaté que les pieds ainsi couverts produisaient en fin de compte des tubercules plus abondants et plus volumineux.

Nous estimons qu'il est préférable, dans la plantation des pommes de terre, de mettre en terre des tubercules entiers et de n'avoir recours à des tubercules coupés que si l'on souffre de la pénurie de semences. Si l'on emploie des tubercules coupés, il faut les préparer deux ou trois jours avant la plantation pour que la plaie commence à sécher. Les expériences de M. Boursier, confirmées par celles de M. Genay, ont montré que l'emploi des tubercules lourds pour semences était une garantie pour l'augmentation du rendement ; mais les résultats relativement à la richesse des tubercules en fécale ont été contradictoires.

Moyen pour reconnaître si son vin est naturel. — Imbibez une petite éponge du vin que vous voulez éprouver et posez-la sur une assiette couverte de quelques millimètres d'eau.

Si le vin est naturel, l'eau de l'assiette mettra d'un quart d'heure à une demi heure pour rougir. Si, au contraire, la couleur du vin n'est pas naturelle, l'eau se colorera presque immédiatement.

FAITS DIVERS

L'industrie au dix-neuvième siècle. — Sous ce titre modeste et qui est exempt de toute réclame tapageuse, une Exhi-

bition mécanique des plus merveilleuses s'ouvre aujourd'hui même sur les allées Fénélon ; c'est un véritable Musée que grands ou petits tiendront à visiter. L'une des curiosités les plus saisissantes, dont le programme fait l'énumération, est sans contredit la représentation de deux mines de charbon en pleine activité de travail ; on y voit les ouvriers occupés à extraire la houille, munis de leur lanterne de sûreté, sous la direction d'un surveillant préposé aux travaux, et enfin une explosion de feu grison, qui porte le désordre dans les ateliers et donne une idée des désastres généralement par ces terribles catastrophes.

Parmi les autres sujets qui excitent l'admiration des visiteurs, nous citerons au courant de la plume une féerie satanique, chef d'œuvre de mécanique ; le groupe de l'histoire d'Egypte ; celui des ambulances françaises en campagne, avec les Sœurs de charité au chevet des blessés ; une ferme modèle aux environs de Paris, tableau pris sur nature et complet jusque dans les moindres détails, et enfin la mer sur laquelle une frégate accomplit toutes les évolutions navales au milieu des flots agités par la tempête.

Cet établissement, dirigé par M. Croze-Depailler, mérite assurément d'attirer la foule, car il a été rarement donné de voir une collection de curiosités mécaniques d'un réalisme plus captivant. Ajoutons que rien ne peut offusquer la morale dans cette Exposition, où les chefs des établissements d'instruction publique, voire même des établissements religieux peuvent envoyer sans la moindre crainte leurs élèves.

Le vertige des fumeurs. — M. le docteur Decaisne a lu, à l'Académie de médecine, un travail sur un sujet qui intéresse bien des gens. Il s'agit du vertige des fumeurs.

Le fumeur intoxiqué par la nicotine éprouve un sentiment de vide extrême. Il lui semble qu'il va perdre entièrement connaissance. Etranger à tout ce qui se passe autour de lui, il fait les plus grands efforts pour fixer ses idées qui s'échappent, et il ne peut y parvenir.

Pendant ce temps, les mouvements sont incohérents, les organes des sens subissent les impressions les plus trompeuses. Tout semble tourner autour de lui, et s'il ferme les yeux, son ouïe, tout son corps éprouve la sensation de ce tournoiement.

Sur les 63 sujets que M. le docteur Decaisne a observés, 49 étaient âgés de cinquante à soixante-six ans. Ils avaient des vertiges, surtout quand ils fumaient à jeun.

Un grand nombre présentaient en outre des troubles digestifs constants, des sueurs abondantes, de l'insomnie, des palpitations, des intermitances du pouls, des troubles de la vue, de l'angine granuleuse, des crachements de sang, etc.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'un certain nombre de vertigineux étudiés par le docteur Decaisne, avaient été traités à Paris ou en province, par erreur de diagnostic, pour des congestions cérébrales ou des maladies de cœur, et soumis à un traitement qui avait aggravé leur état.

L'un d'eux, dont il raconta l'histoire émouvante, aurait dû la mort à deux saignées faites mal à propos.

Avis aux fumeurs et surtout aux fumeurs à jeun !

Variétés

Causerie médico-dentaire (Suite).

PATHOLOGIE DES DENTS

L'examen microscopique n'ayant montré que des canalicules de diverses grosseurs des fragments leptothrix et des micrococques ou substances plus ou moins désagrégées, on a cherché la cause de la carie dentaire dans l'alimentation. Les uns l'attribuent à un excès de régime carnivore, les autres au régime contraire. S'il en était ainsi, les Esquimaux devraient avoir toutes leurs dents malades, tandis qu'il n'y a peut-être pas de nation qui en possède d'aussi belles. D'autre part, il existe des peuplades qui ont d'excellentes dents, tout en usant d'un régime végétal. Certains auteurs ont même cherché la cause de la carie des dents dans l'usage du couteau et de la fourchette. Enfin, le plus grand nombre de chercheurs et les plus autorisés, attribuent cette maladie, ainsi qu'un grand nombre de maladies des gencives, à la qualité de l'eau, à l'humidité du climat et aux dépôts qui se forment journellement sur les dents des personnes qui habitent des pays marécageux.

Les dents ne présentent pas les mêmes cas pathologiques dans tous les pays ; les habitants de certaines contrées sont bien plus exposés à l'odontalgie. En Normandie, un nombre considérable de cas de réforme ayant été signalé par les conseils de révision pour le recrutement de

l'armée, le docteur Chervin a essayé d'éclaircir ce point de géographie médicale. Il a cherché quelles sont les infirmités les plus fréquentes et il a vu que dans le département de la Seine-Inférieure, où la population paraît forte et prospère, après les cas de faiblesse et de constitution, les plus nombreux, on rencontre en première ligne la carie dentaire. Celle-ci donne en moyenne de quinze pour cent de conscrits réformés. M. Chervin est arrivé à penser que c'est dans la race qu'il faut chercher la cause de cette prédominance de la carie dentaire. Malgré toute l'admiration que nous avons pour les travaux scientifiques du savant docteur, nous ne pouvons, à ce sujet, être entièrement de son avis. Nous voulons bien admettre que l'influence ethnique existe dans l'affection des maladies qui nous intéressent, mais nous ferons passer en première ligne dans l'histoire des causes de cette maladie l'influence climatérique. Dans l'exercice de ma profession à Paris, j'ai vu des personnes venues de tous les points de la France pour faire traier des dents cariées ou pour faire remplacer celles qui étaient absentes. J'ai observé que la physionomie de la carie était la même chez les personnes du même pays, et, d'après elles, la chute des dents avait eu lieu de la même façon.

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE, Ex-dentiste des grandes communautés religieuses, et institutions du faubourg Saint-Germain à Paris, membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris, chirurgien-dentiste des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze, à Brive, rue du Maréchal Bruno.

(A suivre.)

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE POPULAIRE A dix centimes

DERNIERS VOLUMES PARUS :
CARLYLE : Les Hommes de la Révolution française. — Carlyle est un des plus célèbres écrivains anglais. Ses études sur la Révolution française se distinguent par une profondeur de vue et une vigueur de style extraordinaires. Un volume : 10 centimes.

Les Chansonniers Français. — On ne trouvera pas seulement dans ce recueil des œuvres de Béranger, Dupont, Désaugiers, et autres chansonniers célèbres, mais aussi des refrains populaires, chants de paysans, d'ouvriers, de marins, tirés de toutes les provinces de France, ayant un cachet d'originalité et une saveur naïve que des compositeurs ne pourraient égaler. Un volume : 10 centimes.

HOFFMANN : Les Frères de Sérapion. — Un des plus dramatiques récits du fameux conteur allemand. C'est un mélange de vérité et de fantastique propre à intéresser les plus blasés et à émouvoir les plus sceptiques. Un volume : 10 centimes.

Contes Chinois : Les Hirondelles blanches. Les Pivoines. Un volume : 10 centimes.

MARK TWAIN : La Grenouille sauteuse. Le vol de l'Éléphant blanc. — Mark Twain, célèbre en Amérique, est trop peu connu en France. Nous mettons au défi qui que ce soit de lire, sans rire jusqu'aux larmes, un seul de ses récits. Un volume : 10 centimes.

Ces volumes sont en vente au prix de 10 centimes chez tous les libraires et marchands de journaux et dans les gares.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de la *Revue de Paris et de St-Petersbourg*. Le succès le plus éclatant a répondu à l'initiative de son directeur, *Arsène Houssaye*. Le 7^e numéro vient de paraître nous remarquons une étude philosophique et scientifique de *Camille Flammarion*. Des souvenirs personnels d'*Ars. Houssaye* sur Esquiro. Un aperçu de l'école française de peinture par *Armand Silvestre* préparant ainsi sa critique du prochain salon un exposé précis de la cause politique à l'ordre du jour le général Boulanger par un de ses plus fervents adeptes *Molh Sly*. *Paul Dhormys* dans ses liens jardiniers raconte avec verve les souvenirs de la pseudo restauration monarchique de 1874. Perrault et ses contes par *Emm. des Essarts*. Européenne de l'exquis poète *Jean Rameau*. La Nevoise par *L.H. Dyne* des poésies et les Bêtes à Bon Dieu d'*Alphonse Karr* complètent cette superbe publication dont les bureaux sont à Paris 14 rue Halévy (Un an 30 fr.)

BOURSE. — Cours du 2 mai 1888.

3 0/0.....	82 20
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 27
4 1/2 0/0 1883.....	105 27
Actions Orléans.....	1,300 00
Actions Lyon.....	1,266 25
Action Panama.....	320 00
Obligations Lombardes.....	291 00
Obligations Saragosse.....	350 00

A VENDRE de gré à gré pour cause de départ de son cavalier, une belle et forte jument, bonne pour la production et pour le trait, provenant de la gendarmerie de Cahors.

A VENDRE

Un bon **Piano**. S'adresser au bureau du *Journal*.

OCCASION

A vendre un excellent **Phaëton** avec capotage. S'adresser au bureau du *Journal*.

ÉTUDE

de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, en date du premier mai mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, la dame Julie Cossé Delcel, sans profession, épouse du sieur Antoine Brunet, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Cahors, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du neuf février dernier, ayant M^e Billières, pour son avoué,

A été déclaré séparée, quand aux biens d'avec ledit Antoine Brunet, son mari.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le trois mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

ETUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Adjudication

Fixée au **deux juin mil huit cent quatre-vingt huit jour de samedi à midi et heures suivantes, par devant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant, en chambre des criées, au Palais de Justice de ladite ville.**

Suivant procès verbal du ministère de M. Cros, huissier à Castelnau-Montratier, en date du sept février mil huit cent quatre-vingt-huit, visé et enregistré conformément à la loi. Il a été procédé :

A la requête du sieur Raymond Loubéjac, propriétaire, demeurant et domicilié à Lauzerte, faubourg Dauriac, ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne, audit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de Baptiste Sabathié, propriétaire à Maître-Gayral, commune de Saint-Laurent.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé au sieur Baptiste Sabathié, partie saisie, par exploit du ministère du même huissier, en date du vingt-un février dernier, aussi visé et enregistré.

Il a été transcrit, avec ledit exploit de dénonciation, le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 121, 122 numéros 42 et 1.

Enfin, un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Jules Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-huit, au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y servir de minutes d'enchères et y être tenu à la disposition du public.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, du vingt-huit avril 1888 et, ce jour-là, le tribunal donnant acte de la publication, fixa la vente au deux juin prochain.

En conséquence, il sera procédé, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, à la vente en trois lots des biens immeubles saisis ci-dessous désignés.

Désignation

DES BIENS ET IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE, EN SUIVANT L'ORDRE DE LA FORMATION DES LOTS.

Premier lot

1^o Une terre sise à Maître-Guiral, formant le numéro 7, section C. 12 de la matrice cadastrale de St-Laurent, d'une contenance de un hectare cinquante-neuf ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de trente-trois francs trente centimes.

2° Une terre sis audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 9 section C. 12 de ladite matrice cadastrale d'une contenance de trente-trois ares quinze centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de six francs quatre-vingt-huit centimes.

3° Un pré sis audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 10, section C 12 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de cinq ares soixante-dix centiares, troisième classe, d'un revenu de trois francs quarante-deux centimes.

4° Une terre, sise audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 11, section C 12 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de soixante-quinze ares trente centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-quatre centimes.

5° Un bois, sis audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 15, section C 12, de la matrice cadastrale, d'une contenance de trois ares quatre-vingt-quinze centiares, deuxième classe, d'un revenu de cinquante-neuf centimes.

6° Une terre, sise au même lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 16, section C de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de vingt ares quatre-vingt-cinq centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de un franc cinquante-trois centimes.

7° Un bois, sis audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 17, section C 12, de ladite matrice cadastrale de trois ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-un centimes.

8° Un jardin, sis audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 19, section C 12, d'une contenance de un are quatre-vingt-cinq centiares, première classe, d'un revenu de un franc quarante-huit centimes.

9° Le sol de maison, grange et patis, formant le numéro 20, section C 12 de la matrice cadastrale, d'une contenance de quatre ares quarante centiares, première classe, d'un revenu de trois francs cinquante centimes, ladite grange, construite en pierre et couverte en tuiles canal, à un seul tombant d'eau, composée de grange et étable à bœufs ayant leur entrée au couchant.

10° Une terre, sise audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 27, section C 12 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de vingt-trois ares soixante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre francs quatre-vingt-douze centimes.

11° Un bois, sis audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 28, section C 12 de la matrice cadastrale, d'une contenance de dix-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc dix-neuf centimes.

12° Une vigne, sise au Pech de Saux, formant le numéro 37, section C 12 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de un hectare trente-cinq centiares, cinquième classe, d'un revenu de deux francs un centime.

13° Une vigne, sise au même lieu de Pech de Saux formant le numéro 4, section C 11 de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de trente-cinq ares quarante-cinq centiares, deuxième classe, d'un revenu de trente-cinq centimes.

14° Une maison sise au lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 20, section C, huitième classe, d'un revenu de quatre francs; elle a été démolie en partie, il ne reste plus que quelques pans de mur en ruines, toute la pierre de taille et des coins ayant été enlevée, les matériaux provenant de la démolition ont été déposés sur la propriété du sieur Parriel, voisin et parent dudit Sabathié.

Deuxième lot

1° Un bois, sis à Maître-Guiral, formant le numéro 12, section C 11, de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de vingt ares soixante-quinze centiares, deuxième classe, d'un revenu de trois francs onze centimes.

2° Une terre, sise audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 5, section C 11, de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de cinquante-huit ares cinq centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de douze francs dix-huit centimes.

3° Une terre sise au lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 8, section C 11, de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de quatre-vingt-sept ares dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de dix-huit francs vingt-un centimes.

4° Une terre, sise au lieu de Maître-Guiral, d'une contenance de neuf ares soixante-cinq centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc seize centimes, formant le numéro 13, section C 11.

5° Un pré, sis audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 14, section C 11, de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de sept ares vingt-cinq centiares, troi-

sième classe, d'un revenu de quatre francs trente-cinq centimes.

Troisième lot

1° Une terre, sise audit lieu de Maître-Guiral, formant le numéro 6, section C 11, de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de soixante-cinq ares cinquante-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de dix-neuf francs soixante-sept centimes.

Chacun des trois lots ci-dessus désignés sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux lieux susdits sur le territoire de la commune de Saint-Laurent, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils appartiennent à divers titres audits Baptiste Sabathié, sont jouis et exploités par lui et sont imposés sur sa tête, au rôle de la contribution foncière des dites communes.

Faute par ledit Sabathié, d'avoir satisfait au commandement à lui signifié et payé les sommes par lui dues, lesdits immeubles ont été réellement saisis sur sa tête et à son préjudice et ils seront, en exécution de cette saisie, vendus publiquement, d'autorité de justice, le **deux juin prochain**, jour de samedi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, par devant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur sur les mises à prix ci-dessus et aux clauses, charges et conditions du cahier des charges ci-dessus ramené, dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement.

Les frais, faits pour parvenir à l'adjudication, des droits d'enregistrement et le montant de la remise proportionnelle allouée par la loi, devront être payés par les adjudicataires, en sus de leur prix dans les mains de M^e Billières, avoué poursuivant.

Le prix de l'adjudication sera payable aux créanciers inscrits, suivant l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,
Signé: J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: JARTY, receveur.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au **deux juin prochain**, jour de samedi, à midi, par devant et à l'audience de Messieurs les Président et juges composant le tribunal de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Nadal, huissier à Catus, en date du sept février dernier, visé et enregistré conformément à la loi, il a été procédé;

A la requête du sieur François Cassan, marchand de grains, demeurant à Catus, ayant constitué M^e Jules Billières, pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Vergnes, fils, propriétaire, cultivateur, domicilié au lieu d'Estalou, commune de Catus, pris en qualité de tiers détenteur des biens du sieur Jean Vergnes, son père, proprié-

taire audit lieu d'Estalou. Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé par exploit du ministère du dit M^e Nadal, huissier, en date du vingt février, aussi visé et enregistré.

Il a été transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le cinq mars dernier, volume 121, numéros 40 et 41.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé le vingt-quatre du même mois de mars, au greffe du tribunal civil de Cahors, afin d'y servir de minute d'enchères et d'y être tenu à la disposition du public.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du vingt-huit avril dernier, et, ce jour-là, le tribunal donnant acte de la publication fixa l'adjudication au deux juin prochain et statuant sur deux dres insérés audit cahier des charges, ordonna que les immeubles restants, après la distraction ordonnée, seraient vendus en quatre lots composés comme il sera dit ci-après:

En conséquence et à même requête que dessus, il sera procédé, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi en matière de saisie immobilière, à la vente des biens saisis, ci-dessus désignés.

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE, EN SUIVANT L'ORDRE DE LA FORMATION DES LOTS.

Premier lot

Le premier lot se compose de:

1° Au lieu dit Pétirot-Carrefour, commune de Catus, un immeuble en nature de terre, d'une contenance d'environ dix-neuf ares quatre-vingts centiares, quatrième et cinquième classes, porté au plan cadastral de la commune de Catus, sous le numéro 693, section B.

2° Au même lieu, une vigne, d'une contenance d'environ vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe, portée au même plan, sous le numéro 996, même section.

3° Au même lieu, une friche, d'une contenance d'environ sept ares, troisième classe, portée audit plan, sous le numéro 695, même section.

4° Au lieu dit Pech-Letou, une terre, d'une contenance d'environ deux ares soixante-dix centiares, troisième classe, portée au même plan, sous le numéro 722, section D.

5° Au même lieu, une vigne, d'une contenance d'environ vingt-six ares, quatrième classe, portée audit plan, sous le numéro 723, même section.

6° Au lieu de Saint-Barnabé, une terre, d'une contenance d'environ trois ares trente centiares, deuxième et troisième classes, portée au même plan, sous le numéro 366, section F.

7° Au lieu dit Combe du Moulin, une friche, d'une contenance d'environ vingt-quatre ares cinquante centiares, troisième classe, portée audit plan, sous le numéro 584, section F.

Deuxième lot.

Le deuxième lot se compose de:

1° Au lieu d'Estalou, commune de Catus, une terre, d'une contenance d'environ quatre-vingt-dix-huit ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, portée au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 986, section B.

2° Au même lieu, une vigne, d'une contenance d'environ dix-sept ares vingt centiares, troisième classe, portée audit plan, sous le numéro 987, même section.

Troisième lot

Le troisième lot se compose de:

1° Au lieu d'Estalou, une vigne, d'une contenance d'environ onze ares, de troisième classe, portée audit plan, sous le numéro 994, même section B.

2° Au même lieu, une vigne, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares quarante-sept centiares, de troisième classe, portée au même plan, sous le numéro 977 P, même section.

3° Au même lieu, une terre, d'une contenance d'environ six ares soixante centiares, de troisième classe, portée audit plan, sous le numéro 997 P, même section.

4° Au même lieu, sur une autre terre, d'une contenance d'environ cent-vingt-deux ares, troisième et quatrième classes, portée audit plan sous le numéro 1000, même section.

5° Au même lieu, audevant d'une grange,

d'une contenance d'environ cinquante centiares, de première classe, portée au même plan, sous le numéro 1001, section B.

6° Au même lieu, audevant d'une maison, construite en pierre de taille, en moellons et couverte en tuiles canal, elle se compose d'un rez-de-chaussée, servant de cave, d'un premier étage avec grenier correspondant, elle a trois ouvertures, sa principale porte d'entrée est située au midi; elle est portée au même plan, sous le numéro 994, section B, sixième classe.

Quatrième lot

Le quatrième lot se compose de:

1° Au lieu dit d'Estalou, une terre, d'une contenance d'environ trente-huit ares trente centiares, porté audit plan, sous le numéro 995, de quatrième classe, même section B.

2° Au même lieu, une friche, d'une contenance d'environ vingt-quatre ares vingt centiares, de troisième classe, portée audit plan, sous le numéro 988, même section B.

Chacun des quatre lots ci-dessus sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur le territoire de la commune de Catus, arrondissement de Cahors (Lot).

Ils appartiennent à divers titres audit Vergnes, fils, pour les avoir acquis de son père, sont jouis et exploités par lui, et sont imposés sur sa tête, au rôle de la contribution foncière de la commune de Catus.

Faute par ledit Jean Vergne, fils, d'avoir satisfait au commandement à lui signifié et payé les sommes à lui réclamées ou délaissé lesdits immeubles, qui sont affectés à la garantie de la créance du requérant, ces biens ont été réellement saisis sur sa tête et à son préjudice, et ils seront, en exécution de cette saisie, vendus publiquement, d'autorité de justice le **deux juin prochain**, jour de samedi à midi et heures suivantes s'il y a lieu, par devant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les mises à prix ci-dessus et aux clauses charges et conditions du cahier des charges ci-dessus ramené, dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement.

Les frais faits pour parvenir à l'adjudication, les droits d'enregistrement et le montant de la remise proportionnelle allouée par la loi, devront être payés par les adjudicataires en sus de leur prix dans les quinze jours de l'adjudication, entre les mains de M^e Billières, avoué poursuivant.

Le prix de l'adjudication sera payable aux créanciers inscrits, suivant l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,
Signé: J. BILLIÈRES,

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: JARTY, receveur.

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, pharmacien, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

SANTAL DE MIDY
Pharmacien à Paris
Supprime Copahu, Cubèbe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements.
Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. Dépôt: Toutes Pharm.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.